

Tél : 03.21.13.03.47

Fax : 03.21.43.54.40



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

*L'an deux mil vingt-quatre, le 8 avril à 15 Heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle Duhamel, sous la présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, en suite de convocation en date du 25 Mars 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.*

*Etaient présents : Tous les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à l'exception de Mesdames Corinne LEFEBVRE, Martine VAN PARYS et Monsieur Jean-Marc FAUVERGUE absent(es) excusé(e)s. Monsieur Thierry BALINGHIEN, absent.*

**OBJET : Aide aux frais d'obsèques.**

*La séance ouverte,*

*Monsieur le Président expose que l'aide aux frais d'obsèques d'un montant de 200 Euros n'a pas été revalorisée depuis le Conseil d'Administration du 28 mars 2011.*

*Qu'il propose aux membres du Conseil d'Administration d'augmenter le montant de l'aide à compter du 8 Avril 2024, pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie.*

*Où l'exposé qui précède, les membres du Conseil d'Administration décident de revaloriser le montant de l'aide à 300 euros à compter du 8 Avril 2024.*

*Fait à Loison-sous-Lens, le 8 Avril, 2024.*

*Pour copie conforme à l'original.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216205237-20240408-del-080424-060-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024



Le Président du CCAS

*Daniel KRUSZKA.*